Publié le : 11/06/2026

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-200056737-20260408-2026_16-DE

CCAS EHPAD
Résidence du Prieuré
Jugon les Lacs

☎ : 02.96.31.68.68

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE COMMUNE NOUVELLE

L'an deux mille vingt-six, le 8 avril à dix- huit heures

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni à l'EHPAD de Jugon Les Lacs Commune Nouvelle, sous la présidence de Monsieur Eric MOISAN, Maire.

Etaient présents : Messieurs : MENARD, MOISAN, ORVEILLON
Mesdames : AOUTIN, BRIVE, CARRO, LEHARDY, TARDY

Absents Excusés : Mesdames GESRET, LENOIR, NIQUETTE, ROCHEFORT
Messieurs CARDIN, CLEMENT, PLESTAN,

Secrétaire de séance : Madame CABARET

2026-016 - FACTURATION REPAS DU CCAS 2025 et 2026

Le repas du CCAS proposé aux habitants de Jugon-Les-Lacs de +75 ans a été réalisé par les cuisiniers de l'EHPAD.

Monsieur le Président indique qu'il convient de refacturer le prix du repas au CCAS. Il propose le coût du repas à 8,50 € correspondant à la préparation de la soupe et du plat principal soit pour 140 convives 1 190 €.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident de retenir la proposition de « 8,50 € » la part et autorise l'EHPAD à émettre les titres pour 2025 et 2026.

Le Président du CCAS
Eric MOISAN, Maire

P/O M MENARD, Vice-Président

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MAIRIE
JUGON-LES-LACS
- 22270 -

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MAIRIE
JUGON-LES-LACS
- 22270 -